



Municipalité Saint-Jean-de-Brébeuf

Le 14 juin 2010

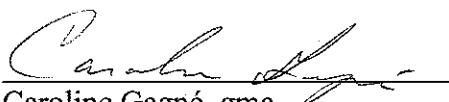
Mme Anie Truchon
880, Chemin Ste-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

**Objet : Périmètre urbanisé (1001253)
Articles 32 et 52 de la loi sur les mines**

Madame,

En réponse à votre lettre du 28 mai 2010 concernant nos suggestions en ce qui a trait aux conditions que le ministre pourrait imposer au titulaire du claim lors de la réalisation des travaux. Le conseil municipal est unanime concernant la protection du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf. Aucune autre restriction, n'a été soulevée à l'exception des conditions et obligations du titulaire de claims en vertu de l'article 52 de la Loi sur les mines.

Veillez recevoir, Madame, mes meilleures salutations.


Caroline Gagné, gma
Directrice générale & secrétaire-trésorière

